



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°3

Lot n° : 10	Intitulé : ELECTRICITE
-------------	------------------------

TITULAIRE du MARCHE

SPIE INDUSTRIE&TERTIAIRE

4 avenue Jean Jaurès

69551 FEYZIN

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 mars 2020

DECEMBRE 2024

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY
197, Grande Rue
74 930 – REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com
Personne habilitée à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

SPIE INDUSTRIE&TERTIAIRE
4 avenue Jean Jaurès
69551 FEYZIN

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 10	Intitulé : ELECTRICITE
-------------	------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 563 000 €HT
TVA (20%) : 112 600 €
Montant TTC : 675 600 € TTC

Montant du marché :	563 000 €HT	Initial
	563 000 €HT	Après avenant n°1
	570 329,48	Après avenant n°2

Article 5 – Objet de l'avenant n°3

L'avenant n°3 a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires liés aux compléments de programme: réseaux et équipements son et lumière salle culturelle/espaces régie/éclairage gradable par zone salle culturelle

/permutation locaux régie et vestiaire/création d'un espace de stockage sous terrasse du club house /équipements espace extérieur

Le montant proposé par le titulaire pour assurer les prestations est réparti comme suit :

- travaux supplémentaires pour l'équipement de la salle culturelle : 99 393,98 € HT ; ces travaux relèvent en totalité de la maîtrise d'ouvrage de la commune ;
- les travaux supplémentaires pour le club house et la création d'un espace de stockage : 1 458,08 € ; ces travaux relèvent en totalité de la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Arve et Salève ;
- le reste des travaux : 21 930, 13 ; ces travaux seront répartis entre les co-maîtres d'ouvrage selon la clé de répartition habituelle ;

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°3

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	122 782,19	24 556,44	147 338,63
Moins-values			

Montant de l'avenant n°3	+ 122 782,19	24 556,44	+147 338,63
Evolution du montant du marché	+21,81%		
Variation cumulée du marché	+ 23,11 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°3

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché suite avenant n°2	570 329,48	114 065,90	684 395,38
Montant de l'avenant n°3	122 782,19	24 556,44	147 338,63

Nouveau montant du marché	693 111,67	138 622,33	831 734,01
----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Article 8 – Base légale de l'avenant n°3

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions du code de la commande publique notamment des articles L.2194-3, R2194-2, R. 2194-3

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l'avenant n°3

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 10-03

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le